Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-166_2025-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 15 décembre 2025

Service référent : Direction des Ressources humaines

Objet : Ressources humaines – Modification du tableau des emplois

L'An deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le neuf décembre, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick Le Roux, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Sophie LEMOULINIER, M. Serge BROSOLO, Mme Christine POUILLET, M. Hugues VANNIER, M. Jean-Michel BELZ, Mme Marie-Céline BARGAIN, adjoints au Maire, M. Alexis LIGEOUR, M. Gérard MAISNIER, M. Alain RICHARD, Conseillers Municipaux délégués, Mme Dorothée BOBEAU, Mme Nicole KIRCHGESSNER, Mme Marie-Thérèse NUGUES, M. Gildas GOUARIN, Mme Sylvie BOSSARD, M. Dominique CALCAGNO, Mme Laurence GONNOT, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne TURI.

Représentés : Mme Corinne LE JEUNE représentée par M. Gildas GOUARIN, M. Marc ESPA représenté par Mme Sylvie BOSSARD, Mme Annick DELAUNAY représentée par Mme Christine POUILLET, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, M. Alain MOREAU représenté par M. Serge BROSOLO, Mme Alizée POUILLET représentée par M. Patrick LE ROUX, Mme Sabine JEGOU représentée par M. Gildas QUENDO.

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BOBEAU.

Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-166_2025-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 15 décembre 2025
Délibération n° 166/2025

Service référent : Direction des Ressources humaines

Objet : Ressources humaines – Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Monsieur Gildas QUENDO, Premier adjoint, aux grands projets, administration générale, à la communication, au sport, aux transports et aux commerces.

Exposé :

Dans le cadre de la réorganisation des missions du Centre Technique Municipal (CTM), il est proposé de créer un poste de chargé.e de gestion administrative et comptable.

Cette création fait suite au départ prochain à la retraite de l'agent actuellement en poste en tant que magasinier. Elle a pour objectif de renforcer la gestion administrative et comptable au CTM, notamment les responsabilités liées au suivi financier et à l'organisation interne.

Ce nouveau poste permettra de mieux répondre aux besoins actuels et futurs du centre, tout en assurant une transition harmonieuse des missions.

A titre de contrepartie, le poste de magasinier du Centre Technique Municipal sera supprimé au départ en retraite de l'agent occupant cet emploi.

Par ailleurs, le poste d'assistant.e administratif.ve sera désormais également accessible aux profils d'étudiant.e.s en alternance.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 10 décembre 2025.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification du tableau des emplois selon les modalités sus visées.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 08/12/2025, la Commission municipale Grands projets, Administration générale, Vie sportive a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la fonction publique,
Vu le projet de modification du tableau des emplois,

Vu l'avis favorable des membres du CST en date du 10 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-166_2025-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

APPROUVE la modification du tableau des emplois ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Ressources humaines de la Ville ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 18 décembre 2025

Le Maire

Patrick LE ROUX

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

R. A. A. : 2025
Classification actes : RESSOURCES HUMAINES

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601865-20251218-166_2025-DE